

CONTRAT D'OBJECTIFS

 <p>académie Créteil</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> 	<p>Entre :</p> <p>L'académie de Créteil, représentée par madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie, chancelière des universités, et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, représentée par Madame Patricia GALEAZZI, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale</p> <p>Et</p> <p>le collège LES CAPUCINS de MELUN, représenté par Pascal FORTIN, principal</p>
---	--

Cadre réglementaire

Le contrat d'objectifs est établi en référence à l'article L421-4 du code de l'éducation modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 61.

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 et la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005.

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières, et les capacités de formation octroyées.

Article 2

L'académie de Créteil s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment par l'accompagnement des corps d'inspection, par des actions de formation continue organisées par la DAFPEN, par l'aide de missions ou services du rectorat et des directions départementales de l'Éducation nationale. L'établissement sera doté des moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans la limite des budgets opérationnels de programme qui lui sont attribués chaque année.

Article 3

Chaque année, l'efficacité des actions mises en œuvre au regard des objectifs opérationnels feront l'objet d'un examen en conseil pédagogique. A la demande du chef d'établissement ou des services académiques, une évaluation à mi-parcours peut être faite et peut donner lieu à un ajustement des objectifs, des cibles ou du plan d'actions. Au terme du contrat, un bilan est réalisé par l'établissement. Il est présenté au conseil pédagogique et au conseil d'administration de l'établissement. Il est adressé au rectorat.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans, s'achevant au 30 juin 2020. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Transmis à la collectivité territoriale le : 10/07/2017

Voté au CA le : 26/09/2017

Fait à Créteil le : 6 octobre 2017

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

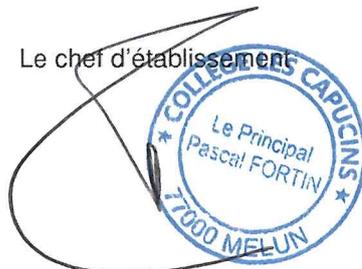
L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de Seine et Marne

Patricia GALEAZZI

La rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE

Le chef d'établissement



Axe stratégique 1 : Améliorer les résultats scolaires de tous les élèves, les aider à construire leur projet de formation		
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (État actuel)
<p>Développer des pratiques pédagogiques pertinentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les apprentissages fondamentaux (langage oral et écrit, compétences de base en mathématiques, respect de la charte du collégien) dans toutes les disciplines. - Expliciter les attendus et les démarches d'apprentissages, enseigner et stabiliser les procédures d'apprentissage efficaces. - Mettre en œuvre des pratiques de classe et des dispositifs d'accompagnement afin de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves : travaux de groupe, accompagnement personnalisé, co-intervention, tutorat, modules (LUPEZA, lecteur précaire, compétences de base en mathématiques...) - Développer les usages du numérique pour favoriser la différenciation et multiplier les interactivités. - Mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation qui encouragent les élèves, favorisent le développement des apprentissages et garantissent une bonne estime de soi. - Mettre en œuvre des apprentissages interdisciplinaires réfléchis en termes de compétences. 	<p>Taux de maîtrise du socle commun comparé à la catégorie et au département (2016, 93, 88, 90.1, DSDEN77)</p> <p>Taux de réussite au DNB et valeur ajoutée par rapport à l'Académie et par rapport à la France (2015, 73, -6, -7, APAE)</p> <p>Taux de réussite au DNB par rapport aux établissements relevant de l'éducation prioritaire et par rapport aux établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire au sein de la CAMVS (2015, 73, 82, 90, APAE)</p> <p>Taux d'accès de la 6^{ème} vers la 3^{ème} et valeurs ajoutées par rapport à l'Académie et par rapport à la France (2015, 69, -10, -5, APAE)</p> <p>Nombre de PPRE</p> <p>Nombre d'élèves suivis en GPDS</p> <p>Note moyenne aux différentes épreuves du DNB comparée à la catégorie et au département (2016, F-8-3-10.1-10.9, M-5-8-9.1, HG-10.9, 10.7, 11.2, HdA-15.1-13.5-13.7, DSDEN77)</p> <p>La note moyenne générale à l'écrit au DNB et valeurs ajoutées par rapport à l'Académie et à la France (2015, 7, -1.6, -2.1, APAE)</p> <p>Taux des admis avec mention (2016, 50, DSDEN77)</p> <p>Taux d'accès de la 3^{ème} vers la 2^{GT}, la 2^{PRO} et le CAP (67, 30, 3)</p> <p>Devenir des élèves de troisième en fin de 2^{GT}, de 2^{PRO} et de CAP</p>
<p>Organiser les parcours scolaires des élèves au plus près de leurs besoins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'acquisition du socle commun, évaluer régulièrement les compétences des élèves et utiliser des outils d'évaluations diagnostics partagés afin de préciser leurs besoins et leurs représentations. - Mettre en œuvre des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) dès que les élèves risquent de ne pas maîtriser de façon satisfaisante les domaines de compétences du socle commun. - Organiser régulièrement des devoirs communs. - Organiser au sein de l'établissement des activités favorisant la réalisation du travail personnel et la préparation des examens : aide aux devoirs, brevets blancs (épreuves écrites et orale) ... - Renforcer les liaisons « école-collège » et « collège-lycée » afin de garantir la continuité éducative. Exploiter les PPRE passerelle. - Mettre en œuvre le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) afin de mobiliser toutes les ressources disponibles (personnels de l'établissement, dispositifs relais, PRE, relais collégiens-lycéens...) en faveur du maintien de l'engagement scolaire. 	
<p>Favoriser l'émergence de projets de formation réfléchis, durables et ambitieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le « Parcours Avenir » afin d'accompagner et d'aider les élèves dans la construction de leur projet de formation. - Développer les « cordées de la réussite » et les parcours d'excellence afin de garantir des poursuites d'études ambitieuses. 	

Axe stratégique 2 : Développer la responsabilité et la participation des élèves pour garantir un climat scolaire serein		
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (État actuel)
Développer la responsabilité des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre à jour collectivement des documents rappelant de façon claire et précise les règles élémentaires de la vie au collège (charte du collégien, règlements divers...) - Mobiliser ces documents pour motiver rappels, punitions et sanctions conformément aux principes généraux du droit lorsque des manquements aux règles sont constatés. - Favoriser l'usage des mesures de responsabilisation, les sanctions internes à l'établissement, les réunions de la commission vie scolaire et de la commission éducative. - Développer les actions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de formation à la citoyenneté : Prévention du harcèlement et des incivilités, ASSR, ASSEC, PSCI, « Gestes qui Sauvent », « cadets de la sécurité civile », « procès reconstitué », usage des transports et de l'Internet... - Organiser des journées ou semaines spécifiques : journée de la laïcité, journée internationale des droits des femmes... - Mettre en place des actions d'éducation à la santé : alimentation, sommeil, sexualité, dépendances, conduites à risques... 	<p>Taux d'exclusions définitives par rapport à l'effectif global comparé au département et à l'académie (2015, 1.6, 0.5, 0.6, PAPP)</p> <p>Nombre de mesures de responsabilisation</p> <p>Nombre de sanctions internes à l'établissement.</p> <p>Nombre de réunion de la commission vie scolaire</p> <p>Nombre de réunion de la commission éducative.</p> <p>Nombre de médiations menées entre élèves.</p> <p>Nombre d'actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté menées dans le cadre du CESC.</p>
	Développer la participation et l'engagement des élèves pour construire un meilleur sentiment d'appartenance à l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des formations au rôle de délégués de classe et d'administrateurs de l'établissement. - Accompagner l'action des délégués de classes et des administrateurs élèves de l'établissement. - Développer les médiations entre élèves afin de réguler certaines situations conflictuelles. - Développer les activités des associations de l'établissement : association sportive, foyer socio-éducatif, radio capucins - Mettre en œuvre le conseil de la vie collégienne et développer ses activités.

Axe stratégique 3 : Développer l'attractivité du collège, promouvoir une image positive de l'établissement.		
Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (État actuel)
Développer l'attractivité du collège	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des pôles de réussite au sein de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif bilingue allemand-anglais et l'enseignement de langue et de culture européenne. - Le dispositif EST en classe de 6° - Les enseignements de langue et de culture de l'antiquité. - La troisième « parcours avenir » - La classe UPE2A - Les sections sportives - Développer les activités de « l'accompagnement éducatif » et de « l'école ouverte » - Développer l'utilisation des ressources numériques allouées à l'établissement : ENT77, D'Col, tablettes, classes mobiles, baladodiffusion... - Développer les activités mises en œuvre dans le cadre des différents parcours éducatifs, du parcours d'excellence et des cordées de la réussite. 	<p>Taux de demandes de dérogations de secteur (2016, 19,8, 6,4, 8,8)</p> <p>Nombre d'élèves inscrits en section bilingue</p> <p>Nombre d'élèves inscrits à « l'école ouverte ».</p> <p>Nombre d'élèves inscrits à l'accompagnement éducatif.</p> <p>Nombre d'actions organisées dans le cadre de la « mallette des parents »</p> <p>Nombre de conventions partenariales signées.</p> <p>Nombre d'actions menées avec des partenaires.</p> <p>Nombre de personnes exploitant le site WEB</p> <p>Nombre d'articles parus dans la presse sur l'établissement.</p>
Favoriser les échanges avec les familles et les anciens élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un espace parents et impulser son auto-gestion (café des parents). - Organiser des réunions régulières avec les familles, développer les activités de la « mallette des parents » et mobiliser des traducteurs lorsque cela est nécessaire. - Participer à l'action « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » - Créer un club des anciens élèves. - Permettre aux anciens élèves de participer aux activités de l' « école ouverte » 	
Développer les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les échanges avec les établissements scolaires et de formation de proximité : écoles, collèges, lycées, CFA... - Développer les partenariats avec les structures locales : cinéma « Les variétés », Astrolabe, Espace Saint Jean, Musée de la Gendarmerie, BIJ, associations culturelles, sportives, de médiation et de prévention. - Développer les partenariats avec les autres services publics locaux : commissariat de police (policier référent), services de la commune de Melun et de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine. - Développer les partenariats avec le monde économique : accueil des stagiaires, participation à un forum local des formations 	
Valoriser les activités de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter le site internet de l'établissement et les réseaux sociaux. - Organiser des cérémonies de remise de récompenses et de diplômes. - Assurer une diffusion régulière des activités du collège au sein de la presse locale. 	